



Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants

> Cahier des cartes du questionnaire

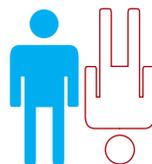


Drees 2013

> Carte A

Lien avec le répondant

- 01 Répondant
- 02 Votre conjoint(e)
- 03 Enfant que vous avez eu avec votre conjoint(e) actuel(le)
- 04 Enfant que vous avez eu lors d'une précédente relation
- 05 Enfant que votre conjoint(e) a eu lors d'une précédente relation
- 06 Enfant adopté
- 07 Enfant sous tutelle
- 08 Enfant en placement familial au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) sans lien de parenté avec vous ou votre conjoint(e)
- 09 Votre gendre/belle-fille ou celui/celle de votre conjoint(e)
- 10 Votre parent (mère, père, beau-père, belle-mère)
- 11 Un parent de votre conjoint(e) (mère, père, beau-père, belle-mère)
- 12 Vos grands-parents ou arrière grands-parents
- 13 Les grands-parents ou arrière grands-parents de votre conjoint(e)
- 14 Votre frère/sœur ou celui/celle de votre conjoint(e)
- 15 Une autre personne de votre famille ou de celle de votre conjoint(e) : petit-enfant, neveu, nièce, cousin, cousine, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante
- 16 Votre ami ou celui de votre conjoint(e)
- 17 Un pensionnaire, sous-locataire, logeur



A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

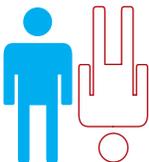
K

L

> Carte B

Activité principale employeur : niveau sections

- 01 Agriculture, sylviculture et pêche
- 02 Industries extractives
- 03 Industrie manufacturière
- 04 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- 05 Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- 06 Construction
- 07 Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
- 08 Transports et entreposage
- 09 Hébergement et restauration
- 10 Information et communication
- 11 Activités financières et d'assurance
- 12 Activités immobilières
- 13 Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- 14 Activités de services administratifs et de soutien
- 15 Administration publique
- 16 Enseignement
- 17 Santé humaine et action sociale
- 18 Arts, spectacles et activités récréatives
- 19 Autres activités de services
- 20 Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- 21 Activités extraterritoriales



> Carte BI

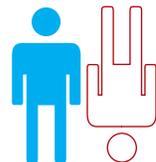
Activité principale employeur (niveau divisions) : 1. Agriculture, sylviculture et pêche

- 01 Culture et production animale, chasse et services annexes
- 02 Sylviculture et exploitation forestière
- 03 Pêche et aquaculture

> Carte B2 :

Activité principale employeur (niveau divisions) : 2. Industries extractives

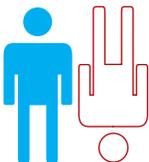
- 05 Extraction de houille et de lignite
- 06 Extraction d'hydrocarbures
- 07 Extraction de minerais métalliques
- 08 Autres industries extractives
- 09 Services de soutien aux industries extractives



> Carte B3 :

Activité principale employeur (niveau divisions) : 3. Industrie manufacturière

- 10 Industries alimentaires
- 11 Fabrication de boissons
- 12 Fabrication de produits à base de tabac
- 13 Fabrication de textiles
- 14 Industrie de l'habillement
- 15 Industrie du cuir et de la chaussure
- 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
- 17 Industrie du papier et du carton
- 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements
- 19 Cokéfaction et raffinage
- 20 Industrie chimique
- 21 Industrie pharmaceutique
- 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- 24 Métallurgie
- 25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
- 26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- 27 Fabrication d'équipements électriques
- 28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.
- 29 Industrie automobile
- 30 Fabrication d'autres matériels de transport
- 31 Fabrication de meubles
- 32 Autres industries manufacturières
- 33 Réparation et installation de machines et d'équipements



> Carte B5

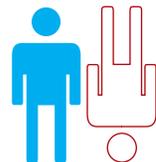
Activité principale employeur (niveau divisions) :
**5. Production et distribution d'eau ;
assainissement, gestion des déchets et
dépollution**

- 36 Captage, traitement et distribution d'eau
- 37 Collecte et traitement des eaux usées
- 38 Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
- 39 Dépollution et autres services de gestion des déchets

> Carte B6

Activité principale employeur (niveau divisions) :
6. Construction

- 41 Construction de bâtiments
- 42 Génie civil
- 43 Travaux de construction spécialisés



> Carte B7

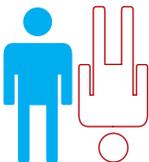
**Activité principale employeur (niveau divisions) :
7. Commerce ; réparation d'automobiles
et de motocycles**

- 45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
- 46 Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
- 47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles

> Carte B8

**Activité principale employeur (niveau divisions) :
8. Transports et entreposage**

- 49 Transports terrestres et transport par conduites
- 50 Transports par eau
- 51 Transports aériens
- 52 Entreposage et services auxiliaires des transports
- 53 Activités de poste et de courrier



> Carte B9

Activité principale employeur (niveau divisions) : 9. Hébergement et restauration

55 Hébergement

56 Restauration

> Carte B10

Activité principale employeur (niveau divisions) : 10. Information et communication

58 Édition

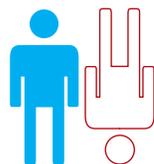
59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale

60 Programmation et diffusion

61 Télécommunications

62 Programmation, conseil et autres activités informatiques

63 Services d'information



A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

> Carte BII

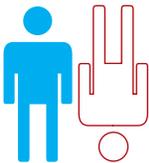
Activité principale employeur (niveau divisions) : I 1. Activités financières et d'assurance

- 64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
- 65 Assurance
- 66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance

> Carte BI3

Activité principale employeur (niveau divisions) : I 3. Activités spécialisées, scientifiques et techniques

- 69 Activités juridiques et comptables
- 70 Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
- 71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
- 72 Recherche-développement scientifique
- 73 Publicité et études de marché
- 74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
- 75 Activités vétérinaires



> Carte BI4

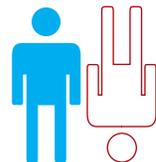
Activité principale employeur (niveau divisions) : 14. Activités de services administratifs et de soutien

- 77 Activités de location et location-bail
- 78 Activités liées à l'emploi
- 79 Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
- 80 Enquêtes et sécurité
- 81 Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
- 82 Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises

> Carte BI7

Activité principale employeur (niveau divisions) 17. Santé humaine et action sociale

- 86 Activités pour la santé humaine
- 87 Hébergement médico-social et social
- 88 Action sociale sans hébergement



> Carte BI8

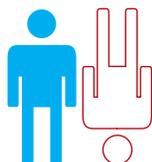
Activité principale employeur (niveau divisions) : 18. Arts, spectacles et activités récréatives

- 90 Activités créatives, artistiques et de spectacle
- 91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- 92 Organisation de jeux de hasard et d'argent
- 93 Activités sportives, récréatives et de loisirs

> Carte BI9

Activité principale employeur (niveau divisions) : 19. Autres activités de services

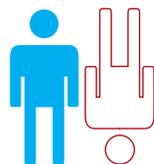
- 94 Activités des organisations associatives
- 95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
- 96 Autres services personnels



> Carte B20

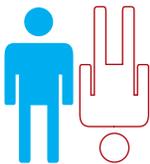
**Activité principale employeur (niveau divisions) :
20. Activités des ménages en tant qu'employeurs ;
activités indifférenciées des ménages en tant que
producteurs de biens et services pour usage propre**

- 97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
- 98 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre



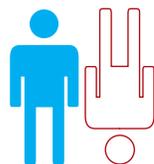
> Carte C

- 1 Toutes les semaines
- 2 Une semaine sur deux
- 3 Moins souvent
- 4 Jamais



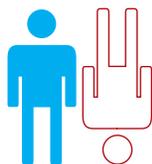
> Carte D

- 01 Père seul
- 02 Mère seule
- 03 Père et mère
- 04 Père et belle-mère
- 05 Mère et beau-père
- 06 Tuteur légal
- 07 Beau-père seul
- 08 Belle-mère seule
- 09 Grands-parents ou arrière-grands-parents maternels
- 10 Grands-parents ou arrière-grands-parents paternels
- 11 Oncle(s), tante(s)
- 12 Frère(s), sœur(s), demi-frère(s), demi-sœur(s)
- 13 Autres membres de la famille
- 14 Assistant maternel agréé, maison d'assistants maternels agréés
- 15 Assistant maternel non agréé, nourrice/garde d'enfant à l'extérieur du domicile (y. c. non déclaré, au noir)
- 16 Une garde à domicile salariée (garde simple au domicile des parents)
- 17 Une garde partagée salariée (entre le domicile du répondant et celui d'une autre famille)
- 18 École maternelle publique
- 19 École maternelle privée
- 20 École primaire publique
- 21 École primaire privée
- 22 Crèche municipale, départementale
- 23 Crèche d'entreprise, de personnel
- 24 Crèche parentale
- 25 Crèche familiale (regroupement d'assistants(es) maternels(les))
- 26 Mini-crèche, micro-crèche
- 27 Halte-garderie
- 28 Jardin d'enfants, jardin d'éveil
- 29 Accueil périscolaire, étude du soir
- 30 Accueil de loisir, centre de loisir
- 31 Centre d'activités culturelles et sportives (club/école de sport, maison des jeunes et de la culture (MJC)), centre socioculturel, centre d'activité religieuse
- 32 Travailleuse familiale, aide ménagère
- 33 Au pair
- 34 Baby-sitter
- 35 Ami, voisin
- 36 Autre personne extérieure à la famille
- 37 Soutien scolaire extérieur à l'école, professeur particulier (y compris étudiants, associations)
- 38 Établissements spécialisés (enfants handicapés etc.) ou intervenant médical ou paramédical (psychologue, orthophoniste, etc.)
- 39 Transports en commun, bus de ramassage
- 40 L'enfant est seul



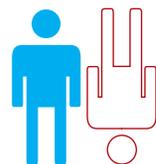
> Carte E

- 1 Souvent
- 2 Occasionnellement
- 3 Rarement
- 4 Jamais
- 5 Cette situation ne s'est jamais présentée



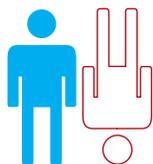
> Carte F

- 1 Les horaires d'ouverture étaient plus adaptés à vos horaires de travail
- 2 C'était plus près de votre domicile
- 3 C'était plus épanouissant pour votre enfant
- 4 Votre enfant était en contact avec d'autres enfants du même âge
- 5 Il respectait le rythme de votre enfant
- 6 C'était plus intéressant financièrement
- 7 Le contact était meilleur
- 8 Autre, précisez...



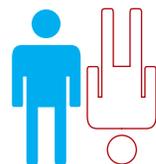
> Carte G

- 1 Pleinement satisfait(e)
- 2 Assez satisfait(e)
- 3 Moyennement satisfait(e)
- 4 Pas du tout satisfait(e)



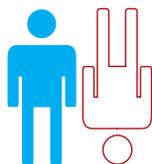
> Carte H

- 1 Les horaires d'ouverture étaient plus adaptés à vos horaires de travail
- 2 C'était plus près de votre domicile
- 3 C'était plus épanouissant pour votre enfant
- 4 Votre enfant était en contact avec d'autres enfants du même âge
- 5 Il respectait le rythme de votre enfant
- 6 C'était plus intéressant financièrement
- 7 Il n'y avait pas d'autres solutions de garde disponibles
- 8 Autre, précisez...



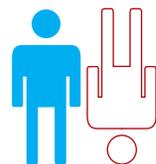
> Carte I

- 1 Les horaires d'ouverture ne sont pas adaptés à vos horaires de travail
- 2 C'est trop éloigné de votre domicile
- 3 Ce n'est pas le mode d'accueil le plus épanouissant pour votre enfant
- 4 Votre enfant n'est pas suffisamment en contact avec d'autres enfants du même âge
- 5 Il ne respecte pas le rythme de votre enfant
- 6 Ce n'est pas le plus intéressant financièrement
- 7 Aucun inconvénient
- 8 Autre, précisez...



> Carte J

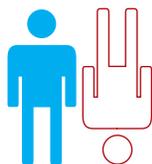
- 1 Restauration de l'employé
- 2 Restauration de l'enfant (repas à domicile, cantine)
- 3 Frais de transports
- 4 Frais de garde périscolaire pour un autre enfant
- 5 Frais d'entretien, y compris couches
- 6 Autres



A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L

> Carte K

- 01 À Moins de 400 euros
- 02 De 400 euros à moins de 600 euros
- 03 De 600 euros à moins de 800 euros
- 04 De 800 euros à moins de 1 000 euros
- 05 De 1 000 euros à moins de 1 200 euros
- 06 De 1 200 euros à moins de 1 500 euros
- 07 De 1 500 euros à moins de 1 800 euros
- 08 De 1 800 euros à moins de 2 000 euros
- 09 De 2 000 euros à moins de 2 500 euros
- 10 De 2 500 euros à moins de 3 000 euros
- 11 De 3 000 euros à moins de 4 000 euros.
- 12 De 4 000 euros à moins de 6 000 euros
- 13 De 6 000 euros à moins de 10 000 euros
- 14 De 10 000 euros ou plus



> Carte L

- ① Jamais
- ② Occasionnellement (moins d'une fois par mois)
- ③ Assez souvent
- ④ Très souvent (au moins une fois par semaine)

